

Tableau d'analyse approfondie des barrières

Ce matériel est réservé à un usage privé ou d'enseignement.

Il reste la propriété de la Prévention Médicale, et ne peut en aucun cas faire l'objet d'une transaction commerciale

Médecin traitant

BARRIERES DE PREVENTION		Contribution relative
Établir une procédure pour être informé du retour des examens complémentaires demandés : <ul style="list-style-type: none"> • Signer chaque compte rendu après en avoir pris connaissance. • Classer chaque compte rendu signé dans le dossier du patient. • Exiger de son secrétariat de ne pas classer dans le dossier d'un patient, le résultat d'un examen qui n'aurait pas été signé. 	NON	MAJEURE
Informé le patient de la réception de chaque résultat le concernant et, éventuellement, le reconvoquer pour lui expliquer le suivi qui en découle.	NON	MAJEURE
Convenir avec le patient, au cas où il n'aurait pas été averti de la réception du résultat de l'examen réalisé au laboratoire, d'avoir à rappeler son médecin au-delà d'un délai (à fixer avec lui).	NON	MAJEURE
Revoir le dossier du patient à chaque consultation pour s'assurer du classement des examens demandés et faire les mises à jour nécessaires.	NON	MAJEURE
BARRIERE DE RECUPERATION		
Compte rendu des examens réalisés adressé simultanément par le laboratoire de biologie médicale : <ul style="list-style-type: none"> • au médecin prescripteur, • au patient. (Obligation légale) Voir Commentaire	NON	MAJEURE +++

BARRIERE D'ATTENUATION		
Nouvelle consultation de la patiente auprès de son médecin traitant.	<p>OUI</p> <p>Mais sans consultation de la NFS précédemment prescrite par le médecin traitant.</p> <p>Et, dans un premier temps, un refus de represcrire une NFS. Puis, 2 semaines plus tard, une acceptation en raison de l'aggravation de l'état de la patiente.</p>	Retard de 8 mois dans le diagnostic et le traitement d'une leucémie myéloïde chronique

Tableau d'analyse détaillée

Médecin traitant.

Nature de la cause	Faits en faveur de cette analyse	Contribution relative
<p>Défauts de compétence technique (Compétence pure)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Patiente non informée, a priori, de devoir reconsulter après la réalisation du bilan biologique prescrit le 26/10/2016. • Absence de consultation du bilan prescrit le 26/10/2016 lors de la consultation du 24/06/2017. • Doute sur l'examen clinique pratiqué le 24/06/2017, en l'absence du signalement de la splénomégalie importante retrouvée au centre hospitalier le 11/07/2017. 	<p>Majeure</p> <p>Majeure</p> <p>Majeure</p>
<p>Défauts de compétences non techniques (Compétences dans la gestion des tempos et des aspects non médicaux)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Absence de procédure de lecture et de rangement dans le cabinet du médecin traitant, des résultats des examens complémentaires adressés par le laboratoire de biologie médicale. • Non-prise en compte des demandes de la patiente. • Non-respect par le laboratoire de biologie médicale de l'obligation légale d'adresser tout résultat d'examen biologique au patient. 	<p>MAJEURE</p> <p>Majeure</p> <p>MAJEURE +++</p>
Analyse détaillée selon la méthode des tempos		
<p>Tempo de la maladie (Éléments liés à l'évolution non standard de la pathologie)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Hémopathie maligne dont le traitement doit être débuté précocement. 	Important
<p>Tempo du patient (Éléments liés aux décisions du patient)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Relation difficile avec son médecin traitant (en grande partie due à ce dernier). • <i>Décision justifiée prie par la patiente de se rendre au centre hospitalier dès les résultats connus de la NFS du 11/07/2017</i> 	Important
<p>Tempo du cabinet (Éléments liés à l'organisation du travail au cabinet)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Absence de procédure de lecture et de rangement des examens 	MAJEURE
<p>Tempo du système médical (Éléments liés aux temps nécessaires pour obtenir les articulations nécessaires avec les autres professionnels de santé)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Non-respect par le laboratoire de biologie médicale de l'obligation légale d'adresser tout résultat d'examen biologique au patient. 	MAJEURE +++